

## Journée du 1<sup>er</sup> février 2022 :

**Sujet :** GAUDIN PATRICE demande : Carrières de roches massives et de pierres marbrières

**Date :** Tue, 1 Feb 2022 11:26:35 +0100

**De :** PATRICE GAUDIN (par centre serveur S0) <[robot-giseh.messagerie.csso@developpement-durable.gouv.fr](mailto:robot-giseh.messagerie.csso@developpement-durable.gouv.fr)>

bonjour,

au sujet de l'enquête publique concernant l'exploitation du Rocheret sur la commune de Parves et Nattage, il est temps de stopper la dégradation de l'environnement. Ce projet est un non-sens environnemental et écologique. Destruction d'une zone naturelle, pollution et détérioration de la route de Parves, nuisances sonores, et croisements difficiles avec les camions. Cet endroit à déjà été fortement détérioré, donc STOP !

----

Profil : particulier

Nom : GAUDIN

Code postal : 1300

Ville : NATTAGES

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Guinet Derriaz avis d'une habitante Parves et Nattages

**Date :** Tue, 1 Feb 2022 18:46:10 +0100 (CET)

**De :** Bruno PRIMATESTA

**Pour :** [pref-environnement@ain.gouv.fr](mailto:pref-environnement@ain.gouv.fr)

madame, monsieur ,

> Voici ce que je peux dire sur les nuisances subies par les habitants durant l'exploitation de l'ancienne carrière ;

>

> 1 Transport des blocs de pierre

>

> Les rotations des camions étaient en nombre important, durant chaque jour de la semaine; Il s'agissait de très gros camions, très chargés, qui empruntaient nos routes avec les dangers faciles à imaginer ; Les nuisances étaient telles que suite à la demande de certains habitants, une répartition entre différents circuits avaient été imposés par la commune afin de répartir les inconvénients .

> La conduite de ces lourds camions étaient souvent réalisée à une allure peu compatible avec nos routes étroites et sinueuses ; Dans ce domaine aussi la commune avait dû intervenir suite à des plaintes d'habitants ; Des traces écrites devraient être retrouvées dans les archives de la mairie, en remontant à l'époque des mandats de M Lucien Collard ;

> Il faut craindre une situation identique à l'avenir, grandement amplifiée par le nombre de véhicules empruntant désormais nos routes départementales et communales, sans commune mesure avec celui des décennies précédentes ;

>

> 2 Tirs de mine

> Lorsque ces derniers avaient lieu le bruit et les tremblements étaient ressentis assez loin ( sans doute Parves ? mais de manière certaine à Poisson et surtout à Nant ; Pour l'anecdote, les animaux domestiques montraient leur crainte ( chien caché sous les tables ... )  
> Les anciens disaient , à tort ou à raison , que les sources avaient été modifiées par ces tirs de mines et que des fissures étaient apparues sur certaines maisons ..il est vrai que des sources ont disparu depuis ...  
> J'ai habité sur la commune de manière continue de 1957 à 1975 ( hameau de Poisson )et de 2002 à ce jour '( hameau de Nant ) et de manière discontinue ( résidence secondaire entre 1986 et 2002, hameau de Nant ) ;

C'est donc avec beaucoup d'inquiétude pour notre commune que je vois réapparaître un dossier similaire et je m'interroge sur les dégats qui pourront être subis également par la centrale photovoltaïque située à proximité immédiate ( fissures ? poussières ?? ) et par ricochet sur les finances communales .

>  
> Cordialement  
> Jocelyne Primatesta

01300 Parves et Nattages  
>

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Ancienne carrière Guinet-Derriaz - Enquête du département de l'Ain  
**Date :** Tue, 1 Feb 2022 19:04:13 +0100  
**De :** Armelle Lacoste  
**Pour :** pref-environnement@ain.gouv.fr  
**Copie à :** Mairie de Parves et Nattages <mairie@parvesetnattages.fr>

Monsieur, Madame,  
Notre famille possède une maison qu'elle a construite il y a plus de 100 ans et nous sommes inscrits à la lettre d'information de la commune de Parves et Nattages.

Je vous écris à propos de la Carrière Guinet-Derriaz qui a été en exploitation pendant des années. J'étais jeune et je n'ai pas de souvenir des bruits directement liés à l'exploitation de la pierre dans la carrière. Toutefois, je me souviens que les camions étaient réguliers et passaient sur la route appelée aujourd'hui "en Chemi-nant"(D107B) qui est assez étroite pour que l'on se croise mal dans le virage autour de notre propriété (au 1888 sur cette route). Le bas du mur juste avant le portail de notre voisine de Nant (madame Côme ? Caume ?) avait été endommagé (m'a dit ma mère Régine Eyraud disparue en 2003) par les vibrations du passage des camions et avait nécessité une réfection (avec je crois un financement de la direction départementale d'après ma mère).

Si la carrière était à nouveau exploitée, je souhaite donc que la route utilisée par les camions lourdement chargés et volumineux soit une route plus large (par exemple la direction de la D107de la carrière vers Belley par Parves) d'autant que la circulation des automobiles a au moins triplé depuis cette époque d'il y a environ 30-40 ans...S'il y avait passage de nombreux camions, l'entretien des routes concernées devrait alors être fait soigneusement pour réduire les risques d'accidents.

Je ne pourrai malheureusement pas me rendre aux réunions proposées et c'est la raison de mon message.

Bien cordialement  
Armelle Lacoste

**Sujet :** [INTERNET] Reprise exploitation carrière du Rocheret Parves et Nattages

**Date :** Tue, 1 Feb 2022 16:21:32 +0000

**De :** Antoine CHARRON

**Pour :** pref-environnement@ain.gouv.fr <pref-environnement@ain.gouv.fr>

Madame, monsieur,

J'habite à Parves avec ma femme depuis bientôt un an et j'ai été mis au courant de la reprise d'exploitation de la carrière du Rocheret par un mail de ma mairie.

Je souhaite exprimer par ce mail mon opposition à ce projet dans les conditions proposées.

En effet, la route départementale 107 qui traverse le village de Parves est sous dimensionnée pour accueillir le flux de camions prévu. Aussi, la traversée du village est à mon sens dangereuse, beaucoup d'angles morts, un parc de jeux pour enfants en bord de route, et beaucoup de seuils de maisons donnent directement sur la route.

Sans nouveau dispositif de ralentissement du trafic, ou déviation spécifique, le va et vient d'engins de chantier lourds au milieu des habitations et des lieux de récréation amènera sans doute à l'accident tragique.

J'aurais aimé pouvoir vous rencontrer lors de votre venue pour l'enquête publique mais je suis en déplacement à l'étranger.

En espérant que ma lettre retiendra votre attention, veuillez accepter mes sentiments distingués.

Antoine Charron

Parves et nattages

